



Direction Départementale des Territoires

Metz, le 26 février 2020

Service Aménagement Biodiversité Eau Police de l'Eau

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Eichelthal 40 Grand Rue 67430 Diemeringen

Affaire suivie par liborio.ciccarello@moselle.gouv.fr 03 87 34 34 20

Objet:

Dossier de déclaration concernant une opération sur cours d'eau : passage d'une canalisation d'assainissement

sous le « Meisenbach »

Commune de Rahling Accord immédiat

Ref:

Y:\Dossiers instruits_en cours\Travaux sur cours d'eau\RAHLING\Passage canalisation

P.J :

- 1 dossier

- Récépissé de déclaration

Monsieur le Président,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Passage d'une canalisation d'assainissement sous le « Meisenbach ».

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 21 janvier 2020
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00034
- Dossier réalisé par : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de l'Eichelthal

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint « le récépissé clôturant son instruction administrative ».

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de Rahling où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :

- Mairie de Rahling

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU, PAR INTERIM

EVA FUMAÇAL